

# Mairie de DARNETS



*Bulletin Municipal n°18 Décembre 2006*



### *Quelques vues du terrain « Las Vergnas »*

*M. le Maire présentera ses vœux aux habitants de Darnets le samedi 13 janvier à 18H30. Rendez-vous dans la salle polyvalente.*

*Le repas des Anciens est prévu pour le dimanche 21 janvier, avec, cette année une animation musicale.*

*Prévoyez des chaussures adéquates.*

*Et...rappel : Le bulletin municipal est conçu et édité par le Conseil Municipal. Ses pages sont ouvertes aux associations et habitants de Darnets dans la mesure où les auteurs des articles signent leurs écrits.*

### **Mairie**

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91  
Fax : 05.55.93.13.06  
E-Mail :  
[mairiededarnets@wanadoo.fr](mailto:mairiededarnets@wanadoo.fr)  
Site internet :  
<http://www.darnets.correze.net>

### **Horaires d'ouverture**

Du Lundi au Jeudi de 8h à 12h  
Vendredi de 8h à 12h  
de 13h40 à 17 h

M. le Maire Philippe Rossignol  
Tél. : 05 55 93 22 60  
06 08 83 44 10  
Fax : 05 55 93 91 48  
Mail: [hilaire.rossignol@wanadoo.fr](mailto:hilaire.rossignol@wanadoo.fr)

### **Sommaire**

- Ecole
- Voirie - Travaux
- Dossiers en cours
- Eau
- Les associations
- Sirtom
- PNR
- ComCom Ventadour

## ÉCOLE

### CONSEIL D'ÉCOLE

Lors du conseil d'école, le 14 novembre dernier, Monsieur DECROS, instituteur, a demandé la mise en place de l'ADSL pour l'école. Le Conseil municipal décide de la prise en charge des frais d'abonnement qui s'élèvent à 29,90 Euros par mois. Avant d'engager ce nouvel abonnement nous testerons une connexion Ethernet sur l'ordinateur de la Mairie.

Il est également décidé que la Mairie prendra à sa charge 6 transports des enfants par an.

Un devis sera demandé en vue de l'acquisition de tapis de sol, cette dépense sera prise en compte lors de l'élaboration du budget 2007. Enfin, le Conseil municipal décide de voter une somme de 15 Euro/enfant en ce qui concerne les cadeaux de Noël.

### RENTRÉE SCOLAIRE 2006

16 enfants à Darnets(4 CE2, 4 CM1 et 8 CM2) et 16 enfants à Soudeilles (7 grande section de maternelle, 6 CP et 3 CE1). Une étude de faisabilité sera bientôt lancée en ce qui concerne les travaux à réaliser pour l'école, le hall d'entrée et le préau. Contact sera pris auprès de trois architectes.

### TARIFS

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, le prix du repas pour les enfants est porté à 2,70 Euro et le prix du repas adulte à 5,30 Euro. Le prix du transport des repas passe de 18,00 Euro à 18,50 Euros.

### ACQUISITION D'UNE CABANE ET DE BANCS

Une cabane destinée à l'aire de jeux sera acquise pour un montant d'environ 1 850 Euro. Des bancs seront également achetés.

## VOIRIE

### CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil municipal a décidé de prendre une délibération mandant les Services de la D.D.E. pour refaire le classement de la voirie communale dans le cadre de l'ATESAT.

### VOIE COMMUNALE N°9 Voir bulletin N°17

L'arrêté de subvention étant à présent parvenu en Mairie, il est possible de lancer les appels d'offres. Le relevé cadastral a été exécuté. Une rencontre avec le propriétaire concerné sera organisée pour s'assurer qu'il compte bien rester dans sa maison située à « Espagne » et, qu'en conséquence, les travaux peuvent être exécutés.

### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA VC N°2

Un dossier de demande de subvention avait été déposé pour la remise en état de la voie communale n°2. Ce dossier était décomposé en deux tranches : la première tranche concernait le tronçon la Forêt-le Lieuteret, la seconde tranche le tronçon le Lieuteret-Genestine. Les travaux de la première tranche ont été réalisés et réceptionnés et les subventions ont été versées sans problème. Pour ce qui est de la seconde tranche de travaux, le dossier de demande de subvention a été déposé dans le cadre des S.D.V.E.F. et a été rejeté à deux reprises pour le motif très simple qu'il n'y a plus d'argent pour subventionner des opérations de voirie forestière. Cette portion de la voie communale n°2 est en très mauvais état et il est nous est impossible de financer des travaux, dont le montant se situe entre 150 000 et 300 000 Euro. En conséquence, Monsieur le Maire a pris un arrêté interdisant la circulation des camions de novembre à avril et limitant le tonnage à 3,5 T. Des dérogations pourront bien entendu être obtenues auprès de la Mairie par les riverains concernés

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION  
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA VOIE  
COMMUNALE N°2 DU LIEUTERET A GENESTINE**

La circulation de tout véhicule de PTAC supérieur à 3T500 est interdite sur la voie communale n°2 du Lieuteret à Genestine à partir du 15 novembre 2006 au 15 avril 2007.

Une dérogation ponctuelle peut cependant être obtenue pour les riverains, les camions de livraison sur demande formulée en Mairie.

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation des routes est mise en place par la Commune de DARNETS.

Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section règlementée et publié et affiché dans la commune de DARNETS.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- \* Monsieur le Préfet du département de la Corrèze
- \* Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel
- \* Monsieur le Directeur départemental de l'Équipement
- \* Monsieur le Lieutenant Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Corrèze
- \* Monsieur l'Adjudant de la Brigade de gendarmerie d'EGLETONS

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à DARNETS, le 18 octobre 2006

**AIDE DÉPARTEMENTALE À LA VOIRIE, ANNÉE  
2006**

Une subvention d'un montant de 4 776 Euro a été attribuée à DARNETS au titre de l'aide départementale à la voirie. Le Conseil municipal décide d'utiliser cette somme pour la réfection des voies communales n°. 1, 2 et dans le Bourg.

**PROGRAMMATION 2007 DES CRÉDITS « VOIRIE »**

Il apparaît que l'opération « Aménagement en traverse du bourg de DARNETS » serait retenue. Le montant des travaux s'élève à 45 000 Euro. Affaire à suivre.

**CHÂTEAU DU LIEUTERET** Voir bulletin N°17

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques au château du Lieuteret devraient commencer au printemps prochain.

**PISTE FORESTIÈRE DE VENTADOUR**

Conformément à la convention signée conjointement avec la Commune de MAUSSAC, une somme de 5 268,10 Euro sera reversée par la Commune de MAUSSAC à la Commune de DARNETS dans le cadre des travaux réalisés, pour la piste forestière de Ventadour, sur le territoire de la Commune de MAUSSAC.

**TRAVAUX**

**TRAVAUX AU CIMETIÈRE**

Michel LACOMBE a réalisé les joints sur les murs du cimetière et sur celui de l'oratoire, près de l'église. Les travaux de mise en place de l'espace cinéraire sont actuellement en cours. Des plantations diverses seront installées dans le but de structurer l'allée centrale du cimetière. Philippe CHAZELAS sera le fossoyeur de la commune, il conviendra donc de demander aux Pompes funèbres BUISSON les modalités à suivre en pareil cas.

Des modalités précises seront mises en place en ce qui concerne les concessions pour les urnes funéraires.

**REPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE  
L'AUBERGE DU PRESBYTÈRE**

Parmi ceux que nous avons reçus, c'est le devis établi par l'entreprise SOUBRANNE d'EGLETONS qui est accepté pour un montant de 4 154,00 Euro H.T. soit 4 968,18 Euro T.T.C.

Les travaux sont en cours à l'heure où nous rédigeons ce bulletin.

## **TRAVAUX DOSSIERS EN COURS**

### **PETIT PATRIMOINE (voir bulletin n°17)**

Les arrêtés de subvention du Conseil Général et du Conseil Régional sont parvenus en Mairie.

Les travaux de restauration des fontaines communales du Peuch et du Mas peuvent maintenant être engagés.

Contact a été pris avec l'artisan chargé des travaux pour déterminer une date d'exécution des dits travaux.

### **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU MAS**

(voir bulletin n°17)

Une étude établie par le Cabinet SOCAMA de TULLE a été réalisée. Le projet est en attente pour le moment.

### **TRAVAUX SUR MONUMENT HISTORIQUE CLASSE (EGLISE)**

Un devis d'un montant de 4 865,00 Euro H.T. soit 5 818,54 Euro T.T.C. a été établi par l'entreprise SOCABA de BRIVE pour ce qui concerne des travaux de maçonnerie dans l'église. Une subvention à hauteur de 50% du montant H.T. des travaux peut être obtenue auprès de l'Etat. Ce devis avait été transmis et approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France. Une délibération a été prise pour accepter le devis de l'entreprise SOCABA et solliciter une subvention auprès des Services de l'Etat.

### **CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

(Voir bulletin n°16 et n°17)

Les quatre dossiers déposés par la commune ont été retenus.

1 - Création d'un verger autour de l'église.

Une étude paysagère sera lancée sous peu en ce qui concerne le dossier de la création d'un verger derrière l'église.

2 - Mise en lumière de certains bâtiments de la commune (église, croix...).

3 - « Végétalisation » du cimetière – récupération des tombes.

4 - Aménagement terrain PREVOT à la Planche ( Las Vergnas).

#### **PROGRAMME D'ACTIONS :**

1) Printemps 2006 et 2007:

Etude de milieu, diagnostic, menés par un étudiant BTS stagiaire.

2) Mise en valeur du terrain avec comme priorité la préservation du milieu naturel et l'accueil public.

La commune de Darnets souhaite aménager la parcelle pour l'accueil du public.

Il s'agit de créer un sentier thématique proche du bourg qui se trouve à peine à 500 mètres, de l'église, de l'Auberge du Presbytère et de la fontaine dite romaine qui vient d'être restaurée .

Dans un premier temps, un passage en nettoyage devrait permettre de dégager les chemins et sentiers ainsi que les meilleurs arbres de toutes essences.

Un effort devra être fait pour améliorer la desserte de la parcelle par le chemin rural qui est actuellement impraticable en raison d'un passage « mouilleux » sur une vingtaine de mètres.

Les berges du « ruisseau de la forêt » devront être nettoyées en même temps que l'on débarrassera les lieux des chablis renversés par la tempête. Des passerelles en bois seront installées pour permettre la découverte de cette zone humide.

Lorsque l'ensemble de ces travaux sera réalisé, la deuxième phase consistera à établir un réseau de chemins thématiques pour la promenade en se basant sur ceux existants déjà dans la parcelle.

Des bancs seront installés le long du parcours ainsi qu'une ou deux tables et on profitera des diverses essences présentes pour implanter un petit sentier botanique avec des panneaux explicatifs. Priorité sera donnée à la plantation d'arbres et plantes spécifiques à la région ( Chênes, hêtres, merisiers, fruitiers etc...).

## E.A.T.P

- Un dossier de permis de construire (projet d'aménagement d'une plate-forme à la Bourre) a été déposé par l'EATP

N'ayant pas obtenu de la part du Service instructeur (D.D.E.) la réunion qu'il lui avait demandé d'organiser ainsi que les pièces complémentaires au dossier, M. le Maire a délivré un avis défavorable à ce permis de construire. Deux courriers recommandés avec accusé de réception ont été adressés l'un à Monsieur le Sous Préfet dans lequel il était demandé un entretien, et l'autre aux Services de la D.D.E. Affaire à suivre.

## CROIX DE LA MISSION

Le remplacement de cette croix est en cours....  
Laissons le temps au temps...

## ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil municipal envisage de procéder au remplacement de l'actuel drapeau des Anciens Combattants, donnant ainsi une suite favorable à une demande transmise à plusieurs reprises en Mairie par les anciens combattants de DARNETS. Un devis sera demandé très prochainement auprès des deux fournisseurs des mairies SEDI et FABREGUE.

## SERVICE DE L'EAU

### CHÂTEAU D'EAU

Les travaux du château d'eau prévus pour novembre 2006 devraient durer environ quatre semaines. L'entreprise VERTICAL, chargée des travaux de réfection du château d'eau a informé la municipalité qu'elle a pris du retard dans son programme de travaux.

Les habitants de DARNETS ont été avertis par une note d'information distribuée par le facteur.

Huit analyses de l'eau ont été réalisées pendant l'été pour ce qui concerne la qualité de l'eau des deux forages et la présence d'arsenic et d'antimoine. Ces analyses avaient été demandées par les Services de la D.D.A.S.S.

## ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL POUR LE SERVICE DE L'EAU

Un nouveau logiciel, PANDORE, a été acquis auprès du fournisseur de logiciels ODYSSEE pour un montant de 350,00 Euros T.T.C.

## TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Une étude est à lancer car une grande partie du réseau sera à refaire sous peu. Nous avons repris contact avec les Services de la D.D.A.F. qui avaient ouvert un dossier sur ce projet.

## REMERCIEMENTS

Un petit mot circulait en Mairie, émus par la spontanéité de la déclaration nous le reproduisons tel quel.

Merci Gervais  
pour le prêt du  
TRACTEUR BLEU  
sur la fuite d'eau  
du MAS au mois d'octobre  
le 12

Nous nous associons à ce « Merci à Gervais pour le prêt du tracteur bleu sur la fuite du Mas le 12 oct 2006. »

## **DIVERS**

### **SALLE POLYVALENTE – FONCTIONNEMENT ET FRAIS DIVERS**

Vu l'importance des frais engendrés par le chauffage de la salle polyvalente. Il faut trouver un système qui pourrait être adopté afin de réduire les frais de chauffage dus à l'oubli de l'extinction du système de la salle. Il est désormais inutile de programmer, en période hivernale, le processus anti-gel à 5°; le laisser à 0° permettra de réduire un peu le coût du chauffage.

En cas de location de la salle le système mis en place pour l'état des lieux « entrée » et l'état des lieux « sortie » doit être revu.

### **TARIFICATION DES INTERVENTIONS DES EMPLOYÉS COMMUNAUX CHEZ LES PARTICULIERS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré a décidé de revoir les tarifs d'intervention des employés communaux

En vertu d'une délibération en date du 31 août 2001, les tarifs d'intervention des employés communaux étaient les suivants :

Intervention sans tracteur : 12,50 €/heure  
Intervention avec tracteur : 35,00 €/heure

Aucune augmentation de ces tarifs n'a été envisagée depuis 2001. En outre, aucune limite de temps d'intervention n'était mentionnée dans la délibération du 31 août 2001. C'est la raison pour laquelle les tarifs d'intervention des employés communaux ont été réactualisés de la façon suivante :

Intervention sans tracteur : 25,00 €/heure  
Intervention avec du petit matériel : 30,00 €/heure  
Intervention avec tracteur : 40,00 €/heure  
Chaque intervention sera limitée à une fois l'an pour chaque particulier qui en fera la demande en Mairie. L'ensemble de ces décisions sera valable à compter du mois d'octobre 2006.

### **DEMANDE POUR UNE LIMITATION DE VITESSE À 50 KM/H DÈS L'ENTRÉE DU CENTRE BOURG**

Les conducteurs venant de la RN89 entrent dans le bourg de Darnets à une vitesse souvent excessive. Un panneau « vitesse limitée à 50 km/h » sera installé à l'entrée du Bourg. Il s'agit de protéger les riverains mais aussi les enfants qui fréquentent l'école et le CLSH.

- Dans le même ordre d'idées le Conseil municipal a décidé d'acquérir un panneau « sens interdit » pour l'implanter sur le chemin rural n°55 dit « chemin PREVOT ». Cette décision intervient dans le but de réduire l'utilisation de ce chemin par les véhicules, renforçant de ce fait la sécurité des piétons.

La signalisation routière du passage à niveau PN 40 sera aussi revue : un panneau et une balise 2 bandes sont à remplacer. Les Services de la D.D.E. ont été contactés et deux devis devraient parvenir sous peu en Mairie.

### **ABONNEMENT INTERNET**

Du fait de la mise en service de l'ADSL à DARNETS, des modifications ont été apportées dans les modalités d'abonnement.

Nous disposons à présent d'un abonnement haut débit 1méga avec téléphone illimité.

### **EXPERTISE SMACL**

Le sinistre survenu à l'éclairage public a fait l'objet d'une expertise. Une indemnité d'un montant de 853,00 Euro sera versée à la Commune.

### **INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET**

Comme chaque année, à pareille époque, le Conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil et de confection de budget à Monsieur CHASTANG, percepteur. Le montant de cette indemnité, au titre de l'année 2006, s'élève à 418,77 Euro brut.

## **ASSOCIATION EPICEA**

Madame BOURZAI, Maire d'EGLETONS nous a fait parvenir un courrier au sujet de l'association EPICEA qui parraine des initiatives créatrices d'emplois. Madame BOURZAI souhaite élargir cette formule de parrainage aux communes avoisinantes et a donc adressé à DARNETS une proposition d'invitation pour une prochaine réunion. Monsieur le Maire et Madame Lucette VIGNE représenteront DARNETS lors de la réunion.

## **CIRCULAIRE DE DÉCEMBRE 2005.**

OBJET : OBLIGATION DE PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE POUR LES ENFANTS SCOLARISES DANS UNE ECOLE PRIVEE SITUEE DANS UNE AUTRE COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article 89 de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales qui étend aux écoles privées sous contrat d'association, l'obligation de participation financière des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans une autre commune, obligation qui ne concernait jusqu'à présent que les écoles publiques.

Après avoir pris connaissance de la circulaire d'application de cet article, le Conseil municipal considère que ce texte contient des dispositions qui auront de lourdes conséquences telles que :

L'obligation de financement imposée aux communes de résidence,

L'accroissement considérable des coûts de scolarisation pour les communes,  
Des risques de tensions entre l'enseignement public et les écoles privées.

Le Conseil municipal constate qu'à situation identique – la scolarisation hors de la commune de résidence -, la participation financière de la commune est rendue obligatoire pour chaque élève fréquentant une école privée sans que le Maire ait la moindre possibilité de donner son avis.

Il estime qu'une distorsion est ainsi créée à l'égard des élèves de l'enseignement public pour

lesquels, hormis l'absence de places et les cas de dérogations (obligations professionnelles des parents, fratrie dans une autre commune, raisons médicales), la participation financière de la commune est, en toute logique, facultative et soumise à l'autorisation du Maire.

Le Conseil municipal remarque que la liste des dépenses obligatoires mentionnée dans la circulaire entraînera une augmentation considérable des coûts supportés par la commune. Non seulement cette liste est plus étendue que celle en vigueur actuellement mais de surcroît, des dépenses qui ne sont pas obligatoires pour les écoles publiques y figurent  
Ex : La rémunération des ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et des intervenants extérieurs.

Il pense que ces coûts seront d'autant plus difficiles à anticiper pour la commune qu'ils seront largement dépendants de la volonté exclusive des familles et des fluctuations éventuelles de leurs choix d'une année sur l'autre.

Le Conseil municipal ne peut accepter de perdre la maîtrise de l'organisation scolaire locale en étant dépossédé de toute autorisation à donner pour les écoles privées. Il redoute que la disparité de traitement instaurée entre l'enseignement public et le privé ravive les tensions autour de la question scolaire et que les écoles privées exercent une concurrence déloyale de nature à menacer, voire à réduire à néant, les efforts engagés par les élus pour maintenir et promouvoir le service public d'éducation.

Le Conseil municipal dénonce l'article 89 de la loi d'août 2004 et sa circulaire d'application. Il demande la modification de cet article, ou son abrogation, afin que disparaisse le privilège sans précédent consenti aux écoles privées.

Dans l'immédiat, le Conseil municipal décide de suspendre la mise en œuvre de la circulaire de décembre 2005.

## FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande d'adhésion.

## MATÉRIEL INFORMATIQUE

Le Conseil municipal a décidé d'accepter le devis établi par la société « Cédric Informatique » concernant la maintenance du matériel informatique de la Mairie. Le montant de ce devis s'élève à 454,48 Euros/an T.T.C..

## LES ASSOCIATIONS

### Club des aînés « La Darnetzienne »

La fête du pain a eu lieu le **15 août**, une belle journée ensoleillée avec beaucoup de visiteurs. Une belle journée aussi pour les organisateurs.

Le **21 septembre** pour le voyage d'automne, la journée fut pluvieuse mais avec une bonne ambiance : visite guidée et commentée du moulin à vent de Valiergues ; ensuite le château en cours de restauration du Bazaneix puis très bon repas aux Gravades.

Après midi, visite à Combressol de la fabrique de chapeaux « Chéri-bibi » puis, vers 17h30-18h, retour sur Darnets.

Le **24 septembre**, thé dansant pour la fête de la Saint Maurice animé par Bernard Rual. Bonne ambiance. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

#### *Prochains rendez-vous :*

Le **9 décembre**, repas de Noël préparé par Pascal (Auberge du Presbytère).

Le **9 janvier**, assemblée générale, galettes.

Le **7 février**, après midi crêpes.

Le **25 février**, Poule au Gibier (Pensez aux lots ! Merci d'avance).

Pour les 30 ans du Club, le 8 avril un thé dansant animé par Bernard Rual sera organisé pour fêter l'événement.

*La Présidente Mme Veysade.*

## SOCIETE DE CHASSE

Lors de l'assemblée générale du 30 juillet 2006, le poste de Secrétaire était à pourvoir : a été élu à l'unanimité Bernard CHANIOL.

Il a été créé une cellule dégâts sangliers. Les personnes à contacter en cas de dommages sont ;

- M. AMELIN Roland, tél 05/55/93/06/18.

- M. ROBIN Vincent, tél 05/55/93/17/54.

- M. SORET Didier, tél 05/55/93/30/54.

Dans le cadre du plan de chasse grand gibier, il a été prélevé le 03 décembre une biche de 99 kg, Ce tir royal revient à Vincent ROBIN, qui du même coup, nous assure le repas communal de la chasse.

«**Coup de gueule**» du Président :

Lors de l'organisation d'une battue aux sangliers sur le secteur du Fouilloux, des divergences de point de vue sont apparues entre certains chasseurs au sujet de la technique à mettre en œuvre, la prise en compte de l'emplacement où sont remisés les sangliers, le lieu d'attaque, les moyens, (quel équipage intervient ici ou là...) Bref, de la discussion et des divers avis émis, on aurait pu espérer voir jaillir la bonne solution, ou le bon compromis. En tout état de cause restons sereins, la chasse y gagnera.

Au **06 Décembre 2006** le nombre de sangliers prélevés est de 17.

La Société de Chasse vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et vous présente ses

**meilleurs vœux pour 2007.**

*Le Secrétaire, Bernard.Chaniol.*

## ASSOCIATION « FORME, BIEN ETRE, SANTE »

Madame JARRIGE informe de la création de l'Association « FORME, BIEN ETRE, SANTE » dont le siège est domicilié à DARNETS. A ce titre, Madame JARRIGE demande à pouvoir utiliser la salle polyvalente une fois par semaine de 18 h 30 à 20 heures, les lundis. Compte tenu des impératifs liés aux locations de la salle pendant les fins de semaines, le Conseil décide de proposer la mise à disposition de la salle le mercredi de 18 heures 30 à 20 heures. Un courrier sera adressé à Madame JARRIGE en ce sens.



## FÊTE DU PAIN

Aux fins de remercier les Associations de DARNETS et toutes les personnes qui, par leur participation, ont contribué au bon déroulement de la « Fête du Pain », le 15 août 2006, le Conseil municipal a offert un apéritif à toutes les personnes concernées, à l'Auberge du Presbytère. **Merci encore à toutes et à tous.**

## SIRTOM

### TOURNÉE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE ANNÉE 2007 POUR LA COMMUNE DE DARNETS :

3° jeudi (et non pas 3° jour comme indiqué sur les imprimés du SIRTOM) de chaque mois du 1° avril au 31 octobre

( si nécessaire et toujours sur appel téléphonique, une tournée en décembre et février au même jour dans le mois)

**15/02 --- 19/04 --- 17/05 férié donc vendredi  
18/05 --- 21/06 --- 19/07 --- 16/08 --- 20/09 ---  
18/10 --- 20/12**

### COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE

La collecte s'effectue tous les quinze jours. Pensez bien à sortir votre sac la veille au soir. POUR LA COMMUNE DE DARNETS LA COLLECTE S' EFFECTUE LES LUNDIS

**08/01 22/01  
05/02 19/02  
05/03 19/03  
02/04 16/04 30/04  
14/05 11/06 25/06  
09/07 23/07  
06/08 20/08  
03/09 17/09  
01/10 15/10 29/10  
12/11 26/11  
10/12 24/12**

### MOTIONS TOUCHANT À LA GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET À L'AVENIR DE VIENNE VÉZÈRE VAPEUR

- 1<sup>ère</sup> motion : Gestion des milieux humides présentée par M. Thierry LETELLIER adoptée à l'unanimité.

A la fin du dispositif CTE (Contrat Territorial d'Exploitation), les agriculteurs se sont aperçus que les conditions d'attribution de la PAH avaient changé. Pour ceux qui sont entrés dans le processus Natura 2000, l'Etat leur demande d'avoir un chargement de 0,6 UGB/ha.

Tous ceux qui sont dans les zones sensibles n'ont plus droit à la prime à l'herbe. La DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) a été contactée à ce sujet. Le système n'est pas cohérent au niveau du PNR entre la Corrèze et la Creuse. Si la prime à l'herbe est retirée, le territoire va aller vers de graves difficultés. Les éleveurs vont rencontrer le DDAF Creuse pour tenter de le faire revenir sur ces décisions.

Cette situation est aberrante puisque le Syndicat dispose de crédits pour les programmes agri-environnementaux à appliquer sur des zones sensibles où le partenariat ne pourrait pas être installé avec les agriculteurs.

Les agriculteurs demandent une harmonisation à l'échelle limousine - au titre des prochains programmes nationaux et européens - afin de disposer, à côté des nouvelles procédures agricoles et environnementales, de crédits complémentaires permettant de gérer les espaces d'intérêt écologique paysager majeur avec les acteurs de l'économie et les usagers de l'espace.

L'opinion unanime de l'assemblée sera transmise pour aller dans la bonne direction. En parallèle à tout cela, un observatoire des landes et des tourbières s'est créé. Ce sera un bon moyen de faire un état des lieux des landes humides et des landes sèches avec une volonté d'arriver à un moyen de gestion harmonieux avec les agriculteurs.

## ETUDE SIGNALISATION TOURISTIQUE DU PNR

Le plan global de signalisation touristique sur le territoire du PNR doit prendre en compte

- une logique directionnelle depuis les grands axes A20, A89 et RCEA ( Route centre Europe Atlantique).
- une signalétique d'approche vers des lieux à identifier
- une signalétique particulière des sites à visiter
- un "marquage" du Parc
- une définition des panneaux
- l'avis des divers partenaires, et notamment les départements

Il s'agit de réaliser une étude, qui était prévue au Contrat Parc, plus ou moins initiée par la DRE (Direction Régionale de l'Équipement) qui va nécessiter une assistance minimale de la DDE ( Direction Départementale de l'Équipement) en vue de retenir le cabinet d'étude. Cela devra aboutir en 2007-2008 à la pose des panneaux.

Il est proposé d'inscrire au Budget la phase d'étude pour 110 000 € afin de lancer une consultation et signer la convention avec la DDE pour la conduite de l'opération.

La signalétique a été scindée en trois parties. La signalisation au niveau des communes du Parc sera réalisée durant l'année 2006 avec deux panneaux à l'entrée et à la sortie de chaque commune où figurera "Commune membre du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et le logo". Un maître d'œuvre a été désigné pour procéder aux contacts des 113 communes afin de déterminer l'endroit, les conditions de pose (voie de passage, voie cyclable...) ainsi que les villes-portes. Il s'agit de la première partie en cours de réalisation avec l'équipe du PNR.

La 2<sup>ème</sup> partie concerne l'étude pour la contribution des fléchages des flux de circulation vers le territoire du PNR à partir de l'A20, l'A 89, la RN145... C'est à partir des dispositifs existants des départements que la signalisation du PNR va être intégrée vers un certain nombre de sites d'enjeux patrimoniaux...

L'opération va se dérouler sur 2 exercices budgétaires à négocier au prochain Contrat de Projets ainsi qu'aux Contrats Européens, afin que cette dépense ne soit pas trop lourde pour le Syndicat.

## CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Le Syndicat travaille sur l'édition d'un topo guide avec Chamina à l'échelle du PNR (ouvrage co-édité par le PNR et Chamina). La sortie du guide est programmée pour la fin de l'année.

Un topo guide, édité pour la randonnée de pays, présentant un nombre d'itinéraires limité et un circuit de pays uniquement fondé sur la thématique de l'eau, est en cours également de préparation.

Pour réaliser ce travail, la dépense s'élève à 38 533 € (subventions de l'État pour 35 %, 30 % de la Région partagées entre la FFRP et le PNR). La sortie de cette édition nationale se fera avec la tenue de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale de la Randonnée Pédestre. Il reste à déterminer la forme graphique des logos.

La signalétique de la FFRP coûte deux fois plus cher. Qui va la financer et qui fait l'entretien des chemins ?

Il existe avec le Conseil Général de la Corrèze des conventionnements avec des associations pour la gestion et le bon entretien des circuits pour la Corrèze, de même que pour la Creuse avec le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Pour la partie Haute-Vienne, pas de difficultés, le Conseil Général a fait savoir que les négociations étaient ouvertes.

## PARTICIPATION PAR HABITANT "DGF"

Il s'agit de traduire le budget tel qu'il a été voté, de le ramener au niveau du calcul pour chaque habitant. Pour ce faire, le Syndicat a procédé, sur la base notamment d'un principe : arrondir à deux chiffres après la virgule pour aboutir à la traduction suivante :

- pour les communes isolées : 1,55 €/habitant DGF

- pour les communes membres d'un EPCI : 1,03 €/habitant DGF

- pour les EPCI : 0,52 €/habitant DGF



# Communauté de Communes de Ventadour

## **PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

Initiée par les Services de l'Etat, une réunion d'échange et de présentation d'autres P.A.H. s'est tenue le 5 octobre à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin (D.R.A.C.). Nous y avons participé.

Des Communes non communautaires se joignent maintenant à notre démarche. Pour notre territoire, il s'agit de Marcillac la Croisille et de Lavai sur Luzège. Pour les autres Communautés, sont également pressenties les Communes de Saint Fréjoux, Palisse, Saint Angel et Roche le Peyroux.

Un prochain Comité de pilotage décidera du périmètre définitif de notre « Pays d'Art et d'Histoire » et présentera les premières fiches-actions.

## **VALORISATION INTÉRIEURE DE NOS ÉGLISES** (voir bulletin n° 17)

Ce dossier avait été présenté dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région. A ce jour, seul le Conseil Régional nous a répondu, en juillet 2005, par l'attribution d'une subvention de 18 935 €.

Depuis cette date, et malgré plusieurs relances (dont les dernières datent du 13 octobre 2006) nous sommes en attente car toujours sans réponse de la part de l'Etat (pour une somme de 31 550 € ...) ce qui nous interdit financièrement d'engager l'opération comme prévu.

## **ACTIVITÉS « ENFANCE JEUNESSE »**

Trois jeunes de L'Espace-jeunes sont porteurs d'un projet pour 2006-2007 autour des pratiques du Hip Hop et du cirque. Ce projet a été bien accueilli par le jury.

Des subventions pourront être accordées à la Communauté (Préfecture : 1000 € et D.D.J.S. : 800 €) à charge pour nous d'en assurer le suivi.

Dans le même esprit les trois sites C.L.S.H. travaillent sur un projet cirque pour les activités 2006-2007 qui se concrétiserait sous forme d'ateliers sur Darnets, Egletons et Lappleau et de stages avec une participation des familles.

Les éléments financiers ne sont pas encore connus mais l'incidence pour 2006 serait de 600 €.

- Un projet « Camp itinérant » dans le Vercors a été élaboré par notre service Enfance Jeunesse. Les dates prévues sont du 1<sup>er</sup> au 7 mars 2007, pour un groupe de 10 « ados » du territoire. Les animations sont centrées sur les activités de neige et de montagne : circuits en traîneaux à chiens, découverte de l'écosystème en raquettes, rencontre avec des pisteurs et des agents de l'O.N.F...

## **JOURNÉES DU PATRIMOINE**

Les journées du patrimoine et la visite guidée du château de Ventadour ont attiré 1050 visiteurs.

Cette manifestation nous a aussi permis de mieux faire connaître la Communauté de Communes Ventadour grâce à la mise en place d'un « village » de la communauté.

Nous profitons de ces lignes pour remercier les producteurs régionaux qui ont contribué à la réussite de la journée en proposant leurs produits aux visiteurs.

96.55% des visiteurs ont manifesté une opinion positive sur l'intérêt de la visite.

#### L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES VISITEURS

Territoire Com Com +Marcillac : 54%  
Département Corrèze : 30%  
Autres Départements : 15%

(Des personnes d'horizons très différents : (Hte Vienne, Eure et Loir, Charentes Maritimes, Creuse, Allemagne, Savoie, Somme, Rhône, Puy de Dôme, Isère, Hte Savoie, Aveyron, Pas de Calais, Aisne, Yvelines, Hauts de Seine.)

#### NOUVEAU LOGO

Nous vous invitons à lire le prochain numéro de notre Dépêche Inter'com et à visiter notre site [www.cc-ventadour.fr](http://www.cc-ventadour.fr) pour découvrir la nouvelle image de la Communauté de Communes Ventadour et vous tenir informés des actions en cours.

#### ESPACE AQUARÉCRÉATIF

(voir bulletin n°17)

C'est le projet de l'agence Coste qui a finalement été retenu parmi ceux proposés.

Le projet a été présenté aux élus et membres de la commission HQE (Haute Qualité Environnementale) le Jeudi 30 Novembre.

Les prochaines étapes: la recherche de financement pour réaliser l'équipement

La Communauté de Communes, au regard des financements obtenus, déterminera sa part d'autofinancement qu'elle couvrira par un emprunt.

Le coût annuel de l'emprunt auquel s'ajoute le coût du service (100 000 €/an) donnera le besoin annuel de financement que devra assumer la collectivité.

Au regard de ce chiffre, la Communauté de Communes se prononcera sur sa capacité de poursuivre ou non ce projet

Le coût global de l'opération est estimé à 5.3 M€ HT (Selon les tarifs actuels pratiqués dans la construction.)

Nous reproduisons ci-dessous quelques éléments des maquettes.

Darnets

Bulletin Municipal n°18,  
Décembre 2006  
Edité par la Mairie 19300 Darnets  
Directeur de la publication :  
Valentin Cordero  
IPNS  
ISSN : Demande en cours

*Le Maire, le Conseil Municipal ainsi que les personnels de la  
Municipalité vous souhaitent à tous et à toutes une Bonne*

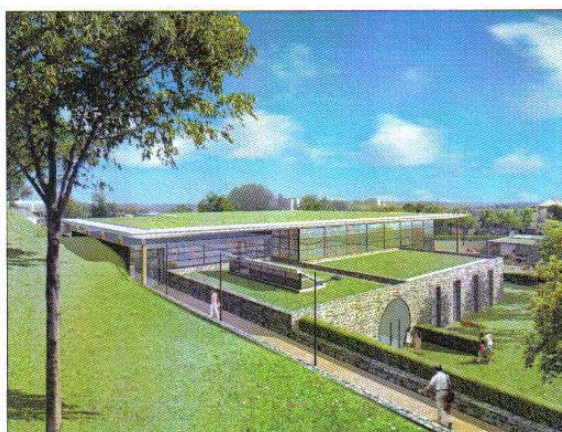
*Année*

*2007*

**FAÇADE SUD AVEC EN ARRIERE PLAN L'ESPACE VENTADOUR**



**FAÇADE OUEST**



Vue depuis l'entrée de l'Espace Ventadour : le volume principal aux façades de verre correspond aux bassins et à l'espace d'accueil placé en surplomb.

Vue depuis la voie d'accès menant à l'entrée de l'Espace aquarécréatif. Le volume aux façades en pierre correspond à l'espace forme.